

cette façon ils en sont quittes chaque jour pour leurs 12 sous ou au plus pour leur chelin ; tandis que le petit cultivateur éloigné qui ne vient qu'une fois par semaine peut-être, à la ville, paie pour un seul voyage douze sous. Eh bien, malgré toutes ces adroites escroqueries, les pauvres diables ne se plaignaient pas encore trop fort, attendu qu'étant eux-mêmes candides et sans détour il n'allaient point chercher sous les replis des réglemens un aussi profond raffinement de *flower* etc. Néanmoins, le croiriez-vous, ce n'est pas tout et voilà que ces jours derniers nous ont amené une nouvelle ruse des maîtres renards qui n'ayant guère autre chose à faire, trouvent, sans trop chercher, dans leur esprit fécond, des finesses qui ne seraient jamais venues à l'idée même de nos législateurs qui cependant n'ont pas en général manqué de préception lorsqu'il s'agissait de trouver de l'argent dans la poche des autres. Maintenant une voiture qui vient en ville paie douze sous, soit qu'elle en sorte ou non la même journée ; puis le lendemain pour s'en retourner elle doit déboursier encore douze nouveaux sous. Ce qui fait que l'homme de la campagne qui vient faire un voyage paie un chelin, tandis que le richard qui a fait avec sa famille peut-être cent voyages, n'a payé que douze sous. Voilà qui n'est pas trop maladroit pour des délégués du conseil spécial.

Il nous semble à nous, qui du reste n'allons pas souvent en voiture et qui par conséquent ne sommes guères affecté par cette loi, il nous semble, disons-nous, que si on avait demandé un taux léger et cela également par chaque voyage tout individu n'aurait payé qu'en proportion de l'usage qu'il fait du chemin et du profit qu'il est censé en retirer. Nous pensons que cela aurait été plus juste, plus d'accord avec la raison et plus dans l'intérêt de la chose publique. Le riche qui voyage beaucoup soit par plaisir, soit par affaire aurait payé beaucoup ; le riche qui ne le fait que peu souvent et même encore pour des effets de peu de valeur, aurait payé peu. L'avantage aurait encore été pour le premier quoique plus proportionnellement ; tandis qu'aujourd'hui, c'est le pauvre qui paie pour les plaisirs et pour les profits du riche.... Mais il est vrai que la loi ne servirait de rien à ceux qui la font si elle protégeait le faible comme le puissant.

Nous demandons humblement pardon à messieurs les commissaires de la manière un peu cavalière avec laquelle nous faisons le procès de leurs réglemens ; mais nous y avons été poussé par l'injustice patente qui ne les distingue pas des autres productions de notre gouvernement. Cependant si nous avions cru qu'en parlant raison avec quelques uns des membres de cette commission c'eût été jeter au vent des paroles inutiles, nous nous serions contenté de flétrir les hommes sans parler des choses, tandis qu'on verra que nous avons fait le contraire.

L'Assemblée publique de Mercredi dernier s'est déclarée tout haut contre les taxes sans représentation ; en vérité les citoyens de Québec sont par trop exigeants. N'ont-ils pas eu tout l'été à Kingston une *représentation* et des plus comiques encore ? Si celle-là ne leur suffit pas, que veulent-ils de plus que les *représentations* que nous donnés de temps en temps la corporation ? Peut-être sont-ils las du comique ? Patience, patience, le tragique viendra tôt ou tard.

Enfin l'éternel et sempiter McLeod est en liberté, malgré tout ce qu'on avait dit les journaux *loyaux* qui, à toute force, prétendaient qu'il allait être mis à mort sans rémission. Pour notre part nous remercions la divine providence de l'heureuse issue du procès de cet homme dont le nom répété jusqu'à satiété